



**MINISTÈRE  
CHARGÉ DES  
COMPTES PUBLICS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**OLIVIER DUSSOPT**

Paris, le **28 SEP. 2021**

Ministre délégué

Nos références : CP/MEFI-D21-12681

Vos références : Votre lettre du 29 juin 2021

Monsieur le Sénateur,

J'ai pris connaissance de votre correspondance par laquelle vous attirez l'attention de Monsieur Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, qui m'a transmis votre courrier, sur la nécessité de maintenir les crédits alloués aux associations de défense des consommateurs agréées.

Le Gouvernement est particulièrement attentif à la situation de ces associations et aux consommateurs eux-mêmes que ces dernières protègent *in fine*. C'est pourquoi le Gouvernement a décidé de majorer les crédits alloués aux associations de défense des consommateurs de 600 000 euros dans le projet de loi de finances 2022 par rapport à la loi de finances initiale pour 2021.

L'augmentation des subventions allouées à ces associations par rapport à la loi de finances initiale pour 2021 va permettre le soutien à leurs activités d'information, de résolution des litiges de consommation et d'accueil des publics, complémentaires aux missions exercées par l'État.

Je vous prie de croire, Monsieur le Sénateur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

*Bien à vous,*

**Olivier DUSSOPT**

Monsieur Yves DÉTRAIGNE  
Sénateur de la Marne  
Maire de Witry-Lès-Reims  
Palais du Luxembourg  
15 rue de Vaugirard  
75291 Paris Cedex 06



139 rue de Bercy – 75572 Paris  
Cedex 12